



Contact : Pierre BOUKHALFA
2, avenue Pierre Mendès France
74960 CRAN GEVRIER
04.50.46.84.34
mél : boukhalfa.pierre@neuf.fr
Site : <http://galopin74.free.fr>

Les élections municipales et cantonales auront lieu les 9 et 16 mars prochains.

Le réseau antifasciste de la Chaîne Humaine contre les haines appelle à voter massivement à cette occasion et exprimer un rejet catégorique de l'extrême-droite, ses candidats et ses idées.

L'extrême-droite s'est montrée discrète depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, qui a fait énormément pour la satisfaire : répression des migrants, lois sécuritaires, attaque contre le droit de grève, les régimes spéciaux, la laïcité, la carte scolaire et à l'inverse, cadeaux fiscaux aux plus riches et immunité patronale. Mais il ne faut pas la sous-estimer !

Car on l'a vue réapparaître à l'occasion des insultes racistes dans les stades, avec un collectif pour les expulsions ou des manifestants anti-grève, et des tentatives de noyautage... et plus récemment dans des opérations « coucou » où des militants font invalider des listes en se présentant dessus alors qu'ils sont sur la liste du Front National.

Enfin, l'extrême-droite a parfois fait le choix de ne pas présenter de liste aux municipales, mais on retrouve de ses militants soit sur la liste de droite soit, plus vicieusement, sur ou en soutien à une liste de gauche non communiste. Ils jouent là une stratégie de « mouche du coche » pour attiser la division entre gauches rendant plus difficile voire impossible la réconciliation au second tour. Patrick Devedjean a vendu la mèche à sa façon en apportant un soutien tonitruant aux listes P.S. anticommunistes en Seine-Saint-Denis.

Il est à cet égard du devoir de la Chaîne Humaine contre les haines, et de tous les antifascistes, de rappeler que l'anticommunisme a servi dès 1947 à l'extrême-droite du « ghetto idéologique » où elle était tombée suite à la collaboration. Et on ne peut que s'interroger quand une gauche choisit d'exclure une autre gauche au motif qu'elle est... trop à gauche !!!

A l'occasion de la présidentielle de 2007, la Chaîne Humaine avait établi un carnet de note de chacun des 12 candidats fondé sur 10 items pour 14 « disciplines » et 27 items pour une note de « conduite », soit un total de 167 items. Elle avait en conséquence classé les candidats entre ceux « pour qui l'on peut voter », ceux « pour qui l'on peut voter à la rigueur », celui « pour qui l'on peut ne pas voter » et ceux « pour qui l'on ne doit pas voter ». (on peut le retrouver sur le site du Galopin, dans la rubrique « La Chaîne Humaine contre les haines »)

Même si les maires et conseillers généraux ne font pas la politique nationale, les collectivités locales sont décisionnaires sur le social, l'emploi, les services publics, le logement, la culture, la sécurité, ...

Pour les municipales, la situation est parfois confuse avec des mélanges d'étiquettes parfois incongrus. En règle générale, la politique appliquée est celle de la tête de liste. A défaut, quelques points permettent de faire son choix : la Chaîne Humaine invite les électeurs à se poser 7 questions pour éclairer leur choix s'ils hésitent entre plusieurs candidats.

1. Le choix est-il de la prévention, et du refus de la paranoïa sécuritaire avec police et caméras partout ?
2. Le choix est-il de l'accueil et du refus de tout rejet de populations défavorisées ?
3. Le choix est-il du respect de la loi sur le logement social ?
4. Le choix est-il de la démocratie et du refus de l'autoritarisme ?
5. Les candidats affichent-ils des positions humanistes et sociales en participant à des manifestations ?
6. Organisent-ils des parrainages républicains ?
7. Font-ils citoyens d'honneurs de leur ville des persécutés ?

Pour les conseillers généraux, la situation est assez claire : ils sont présentés par un parti qui a lui-même présenté un(e) candidat(e) à la présidentielle et on peut assez aisément présumer de sa politique même s'il ne la dit pas.

Sous réserve de cas particuliers, la consigne de vote de la Chaîne Humaine sera la suivante :

- partis « pour qui l'on peut voter » : P.C.F., L.C.R., L.O., Verts
- ceux « pour qui l'on peut voter à la rigueur » : Verts Bové, P.S., P.T., Modem, C.P.N.T.
- ceux « pour qui l'on peut ne pas voter » : U.M.P., Nouveau Centre
- ceux « pour qui l'on ne doit pas voter » : M.P.F., F.N., M.N.R. et autres extrême-droite

Ces consignes, qui peuvent être modulées au 1er tour, deviennent impératives au second tour : on oubliera bien vite si l'élu(e) a eu 24 ou 48% au premier tour, mais on retiendra si le scrutin a vu la percée de l'extrême-droite, des partis les plus attachés aux Droits de l'Homme, et surtout si l'UMP sarkozyste a mordu la poussière ou engrangé des victoires.

Comme toujours, on peut choisir au 1er tour, mais au 2ème tour, il faudra éliminer le pire !